

La GAZETTE de la CGT du CPN

N° 68 - 1er trimestre 2023

Nouvelle édition

National

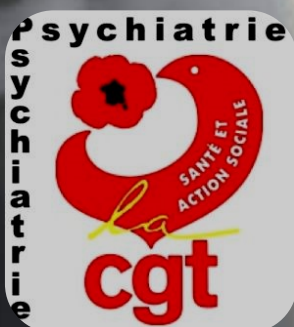
Retraites,
Autres projets ...
Grève

Local

Précarité,
Cellule d'alerte,
Bionettoyage, ...

Vos droits

Saisie salaire
Congé de présence
parentale, ...



2023 raisons de lutter

Actualités

- 04. Mieux connaître la CGT
- 05. Réforme des retraites
- 06. Les autres projets du gouvernement
- 07. Psychiatrie et grande précarité
- 08. Urgence pédopsy
- 09. Com' managériale
- 10. Grève : foire aux questions
- 11. L'actu CGT CPN en images
- 12. L'actu CGT CPN en images (suite)

Vos droits

- 14. Saisie / préconisations SST / présence parentale

Cette page est la vôtre

- 15. Les heures heureuses de la psychiatrie
- 16. Les heures heureuses de la psychiatrie (fin)

Coin des instances et réunions

- 16. Commission Médicale d'Etablissement
- 17. Comité Social d'Etablissement
- 18. Comité Social d'Etablissement
- 19. CAPL / Formation Spécialisée du CSE
- 20. Bionettoyage
- 21. Cellule d'alerte

Dernières brèves

- 23. Rencontre députés / CLACT / caisses de grève

Nouvelle année !
Nouveau bureau syndical CGT du CPN !
Nouvelles instances représentatives des personnels (CSE, F3SCT) et modification des attributions des CAPL !
Nouvelle Direction d'établissement !
Nouveaux combats à mener !

La CGT du CPN continue inlassablement en 2023 le travail qu'elle a toujours mené pour les agents de notre hôpital mais également pour tous les usagers de notre système de santé.

En cette période de crise sociale sans précédent (inflation, réforme des retraites, ...), la CGT ne ménage pas ses efforts pour tenter d'expliquer et de convaincre que seul le rapport de force nous permettra d'obtenir un changement radical de projet de société.

Dans ce contexte, toute l'équipe syndicale est à votre entière disposition pour échanger sur comment, ensemble, nous pourrions inverser la tendance de casse de l'hôpital public et plus largement de tout le système de protection sociale mis en place au sortir de la seconde guerre mondiale, comment peser pour une juste revalorisation des salaires et du point d'indice, ...

Plus localement, de multiples questionnements se font jour autour de vos conditions de travail, de l'organisation (ou la désorganisation) de vos services, du manque de moyens pour faire face à vos missions, de la perte de sens, de l'épuisement professionnel ... ou encore sur vos droits (avancement, formation, convocations « disciplinaires », CHRONOS, congés,...)

Vos représentants CGT sont là encore à votre écoute pour vous apporter conseils pratiques et tenir un discours de vérité, sans langue de bois, sur vos recours éventuels et sur les stratégies de lutte à mettre en place le cas échéant pour faire respecter vos droits !

Depuis 2 ans, la Direction du CPN est entrée dans une nouvelle ère de communication.

C'est leur droit le plus strict mais ne vous laissez surtout pas enfermer par les éléments de langage utilisés par nos managers !

Forgez-vous VOTRE propre opinion en profitant notamment des écrits que la CGT met à votre disposition depuis plus de 13 ans.

Cette gazette, par exemple, est un outil qui se veut pédagogue, réflexif en offrant une autre analyse des choix institutionnels et politiques qui vous sont proposés voire imposés.

Partagez entre vous et avec nous sur ce qu'on y écrit, sur ce vous voudriez voir aborder comme sujets, quitte à prendre vous-même la plume, pourquoi pas ?

La CGT du CPN est disponible et réactive sur les réseaux sociaux. Notre site internet www.lacgtducpn.com est également une mine d'informations et une mémoire de la vie des services, des instances et réunions ainsi que des luttes qui ont émaillé les dernières décennies au CPN.

Bref, nous sommes et serons toujours là pour vous !

Emmanuel FLACHAT, Virginie TOUNKARA, Vanessa JUPPONT, Stephan JACQUOT et Cédric ROUX ont participé à la création de ce nouveau numéro.

N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com ou sur messenger via Facebook CGTCPNLAXOU

Parlons de la CGT mais parlons vrai

A l'heure où différents mouvements sociaux secouent notre pays, il nous semblait important de rappeler ce qu'est la CGT et quelles sont les valeurs que nous portons et défendons au quotidien.

Quand on parle de la CGT, les mots qui viennent en premier lieu dans l'imaginaire collectif, c'est :

CONTESTATION, LUTTES, GREVES, REVENDICATIONS, BLOCAGE et les images sont celles des drapeaux rouges, des palettes qui brûlent, des grands discours contestataires et de tous ces gens qui ne sont pas contents « d'être pris en otage ».



NOTRE CGT, elle est certes tout cela à la fois mais elle est surtout remplie de toutes ces valeurs humanistes que ses militants appliquent dans leur quotidien professionnel.

Ces valeurs autour de la solidarité qui sont vraiment au cœur de notre action syndicale !

Elles s'expriment dans la défense des droits et des acquis (conquis) sociaux, mais aussi dans l'entraide entre les collègues des différents secteurs professionnels.

La CGT n'est pas seulement une organisation qui défend les intérêts de nos collègues, elle vise aussi à transformer la société dans son ensemble.

Car le système actuel est injuste et inégalitaire et il doit être remplacé par un modèle social plus juste et plus égalitaire !

C'est pour cela que la CGT prend toute sa place dans les mouvements sociaux qui luttent pour la justice sociale et pour un monde plus équitable.

La CGT est aussi une organisation démocratique où chaque syndiqué a sa place dans les différents débats et prises de décisions.

C'est cette force-là qui est indispensable pour défendre au mieux nos droits et porter ensemble ce changement voulu pour notre société.

Alors, si toi aussi tu partages ces valeurs et que tu as à cœur de les défendre, rejoins-nous.

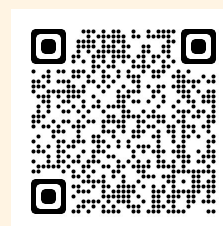
Le collectif est notre force et c'est toutes et tous ensemble que nous ferons bouger les autres ... et les lignes !

VJ

Pour en savoir plus :

La CGT dispose de repères revendicatifs pour un développement humain durable et pour reconquérir et transformer le travail !

Disponibles sur le site internet www.cgt.fr ou en scannant le QR Code



Réforme des retraites : c'est NON !!!



Depuis le 31 janvier 2023, le Président MACRON et sa 1ère Ministre BORNE auront réussi l'exploit de mettre à la fois d'accord l'unanimité des organisations syndicales et plus de 2 Français sur 3 !

Cette réforme conduisant à travailler jusqu'à 64 ans, personne n'en veut !!!

Le gouvernement compte malgré tout passer en force après avoir menti éhontément aux citoyens :

- 1200 € mini pour tous qui finalement se transforment en brut et pas pour tous !,
- Réforme faite pour les femmes alors que les derniers rapports tenus secrets par le gouvernement et dévoilés dans la presse prouvent que les femmes seront particulièrement impactées,
- Et encore plein de « loups » que l'on ne manquera pas de découvrir ...

Dans notre secteur, la CGT n'aurait pas été contre une réforme mais vous vous en doutez, nos revendications sont toutes autres :

- 60 ans à taux plein pour les catégories administratives, techniques, ...
- 55 ans pour tous les postes soignants et tous les emplois à forte pénibilité,
- Retraite calculée sur les 6 derniers mois et avec un taux mini de 75% du dernier salaire, primes incluses,
- 8 trimestres validés par enfant pour les femmes (comme dans le privé) alors qu'aujourd'hui dans le secteur public, c'est seulement 2 à 4 selon les cas,
- De vrais dispositifs de prévention de l'usure professionnelle et de suivi des secondes parties de carrière, ...

Sur ce dernier point, rappelons que notre secteur de la santé et du médico-social atteint le triste record de sinistralité en termes d'accidents de travail et maladies professionnelles. Rappelons qu'à 55 ans, 20% des infirmiers et 35% des aides-soignants sont en retraite forcée pour invalidité (c'est-à-dire partant avec une pension misérable)

Certains se résignent et pensent que tout est joué d'avance mais n'oublions pas que par le passé, des mobilisations ont déjà fait reculer le gouvernement même une fois la réforme votée ! Le Président aurait tort de sous-estimer la colère légitime de la population à l'heure où tous les indicateurs sont dans le rouge : perte de pouvoir d'achat, inflation, perte de sens au travail, pénurie de travailleurs, management agressif et pressions constantes, « grande démission », pauvreté en hausse MAIS patrons du CAC 40 de plus en plus riches, ...!

Il y a de vraies urgences à traiter, Monsieur MACRON !!!

Alors battons-nous POUR un autre projet de société !

C'est ce que la CGT vous propose et continuera à défendre !

EF

**Pour en savoir plus, dossier complet sur le site internet de la CGT
ou en cliquant sur le QR Code ci-contre**



Les prochains sales coups du gouvernement

Pendant que toute l'attention et les luttes sont focalisées (à juste titre) contre le projet de réforme des retraites, le gouvernement se prépare pour nous imposer d'autres régressions sociales.

MACRON et sa clique n'ont qu'un seul but : détricoter petit à petit toutes les avancées obtenues de longue lutte et issues majoritairement du programme du Conseil National de la Résistance. Rappelons qu'à l'époque, nous avions un Ministre du Travail d'une toute autre envergure que l'actuel, c'était Ambroise CROIZAT (par ailleurs, ancien secrétaire de la CGT ...)

Le saviez-vous ?
 La France a eu un jour un ministre du travail qui savait ce que travailler veut dire.
 Dès l'âge de 13 ans, il avait travaillé en usine.



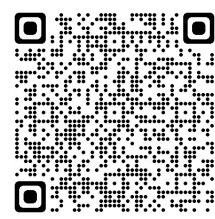
Il s'appelait **Ambroise Croizat**.
 Nous lui devons :

- la Sécurité Sociale
- la retraite par répartition
- les comités d'entreprise
- les conventions collectives
- la réglementation sur les heures supplémentaires
- la médecine du travail

« Ne parlez pas d'écarts sociaux, mais de conquête sociale, parce que le patronat ne désarme jamais ».
 Ambroise CROIZAT (1901-1950)

La Sécu ?
 Mieux connaître son passé pour défendre son avenir

Fiches et vidéos CGT :



Lors de ses vœux aux personnels de santé, le Président de la République n'a aucunement fait amende honorable sur les résultats désastreux de sa politique de santé ni mis en avant des moyens et financements supplémentaires pour l'hôpital public. Au contraire, pour lui, tout va pour le mieux notamment grâce à son Ségur à qui il faut laisser le temps ...!

Après tout, pourquoi se remettrait-il en question ?

La situation de dégradation des soins, la fuite et la pénurie de personnels à l'hôpital public vont servir directement son plan : détruire tout notre système de solidarité et de sécurité sociale, transformer la santé en un bien marchand comme un autre, effacer les droits sociaux conquis par les salariés et transformer notre service public de santé en système de soins à l'américaine !!!

Le secteur lucratif, quant à lui, continue à être encouragé massivement à grand renfort d'argent public (malgré le scandale ORPEA, aucune renationalisation des EHPAD mais au contraire, un refinancement public par la Caisse des Dépôts et Consignations !)

Par contre, urgence absolue selon lui, MACRON a annoncé par exemple une grande réorganisation à l'hôpital passant notamment par la **remise en cause des 35 heures !!!**

Alors que les personnels sont déjà en sous-effectifs et surmenés, le Président leur balance une réforme des retraites qui va les obliger à travailler plus longtemps et à travers son projet de réforme du temps de travail, il entend désormais étendre la durée légale hebdomadaire du travail et ainsi supprimer les RTT pour remettre du monde en plus au taf.

Et cerise sur le gâteau, le récent rapport qui sort à point nommé pour consacrer le rêve absolu de notre président banquier : fermer les maternités de proximité qui réalisent moins de 1 000 accouchements par an ... ! Prochain rapport attendu fin mai, les services d'urgence ! Et après ? Vous suivez le raisonnement et là où il veut nous emmener ... ?

Une métropolisation des soins, l'abandon des secteurs ruraux et la part belle au privé lucratif pour celles et ceux qui pourront payer en souscrivant à de coûteuses assurances !

On est bien loin du principe défendu en 1945 lors de la promulgation des ordonnances créant la Sécurité Sociale : « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* »

Pour une psychiatrie « pas à la rue »

Au moment où le grand froid traversait notre département (ces temps où on se dit qu'il ne ferait pas bon dormir dehors), beaucoup de nos collègues soignants se sont inquiétés de ces sorties d'hospitalisation qui se sont faites « à la rue » faute de moyens sur notre territoire pour accueillir au mieux nos patients dits SDF.

Les politiques de fermeture de lits, l'absence de places en Centres d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS) et le manque criant de structures médico-sociales font que nos patients finissent par sortir et aller vivre à la rue.

La question de la prise en charge en ambulatoire se pose également.

Ces patients qui vivent pour la plupart dans le centre-ville, parking, squats, ou CHRS ne peuvent pas toujours continuer leurs soins que ce soit dans la prise du traitement que dans le suivi sur les Centres Médico-Psychologiques (CMP dont les choix institutionnels ont conduit à leur éloignement et localisation en périphérie de l'agglomération ...)

Nos patients qui sont une population dite fragile car ils présentent des troubles psychiatriques ne sont pas toujours prioritaires sur les dispositifs d'urgence faute de places en nombre suffisant pour les accueillir et cela conduit à des ruptures dans les parcours de soins et à des ré-hospitalisations.

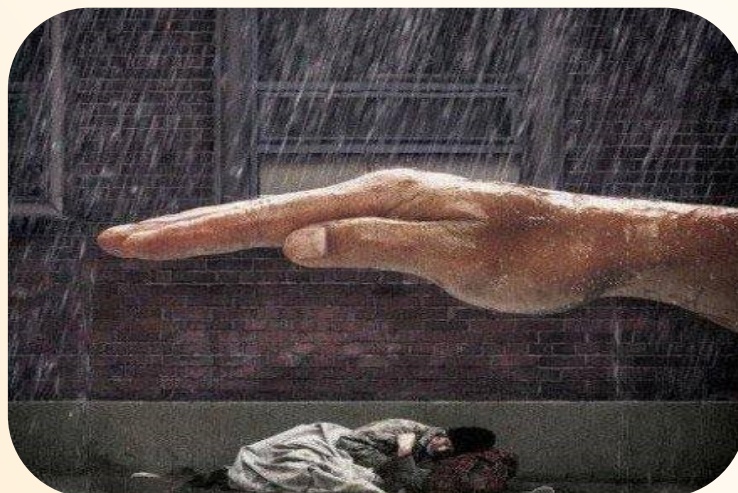
La CGT du CPN et son USD 54, toujours porteuses des valeurs de solidarité, ont alerté dès le début de la période grand froid les différents élus du conseil de surveillance et notre Direction le 14 décembre 2022 pour leur faire part de nos inquiétudes quant à ces sorties d'hospitalisations, nos interrogations quant aux bâtiments actuels vides et le souhait de travailler sur un réel projet qui permettrait à nos patients « sans abris » d'être au chaud, de travailler un projet d'hébergement en lien avec une association support (ex : Association Ars, Arélia, Ensemble, ...), tout en leur permettant de bénéficier des soins en CMP, hôpital de jour ou consultation sur site.

Ces mesures provisoires permettraient à nos patients d'être pris en charge dès la sortie d'hospitalisation en lien avec les acteurs associatifs chargés du sans-abrisme et de la grande précarité.

Un échange téléphonique le 30 décembre 2022 avec Madame LUPU, présidence du conseil de surveillance et une réunion le 3 février 2023 avec Madame ROSENAU, Directrice par intérim, nous aura permis d'aborder notre souhait de travailler sur ce sujet. Une réunion avec les différents acteurs devait être organisée ...

La CGT a relancé la Direction le 3 mars ...

La CGT restera attentive à l'avancée de ce dossier et continuera aussi à porter les valeurs d'humanité et de solidarité qu'elle a toujours défendues.



VJ

Quelle ambition pour la pédopsychiatrie ?

D'un point de vue national, la pédopsychiatrie va craquer (si ce n'est déjà fait), le CPN ne fait pas exception mais puisque nous sommes un établissement novateur, dynamique et certifié, un nouveau service doit se créer : voici donc le projet d'**une équipe d'intervention urgence et post urgence en pédopsychiatrie !**

Le constat : une augmentation importante des consultations en urgence ces dernières années pour des enfants qui ont moins de 11 ans, pour un quart d'entre eux.

Le projet :

Un service situé dans les locaux du CHRU, composé de deux infirmiers, avec appui médical. Les autres postes demandés sont pour le moment, à notre connaissance, refusés (pédopsychiatre, IPA, AMA et cadre de santé).

Deux infirmiers donc, qui bénéficieront, après leur prise de poste d'une formation.... OMEGA !

En effet, un enfant en crise nécessite certainement une haute formation pour pacifier la violence... Quid des idéations suicidaires ? Quelle formation ? A ce jour, pas de formation spécifique en amont !

Petit détail, sans importance pour certains, les 2 IDE sont recrutés par redéploiement interne. Espérons que leur arrivée dans le service ne soit pas soumise au recrutement d'autres sur leur poste actuel.

Coté RPS, tout est prévu, ils bénéficieront des réunions cliniques et d'équipe, une supervision est « prévue et possible ».

Tout cela est presque correct... sur le papier. A traiter les projets les uns derrière les autres, on en oublie de prendre un peu de hauteur, prendre un peu de distance pour regarder les choses de façon plus globale.

Mais faire cet exercice c'est aussi jouer le rôle du « petit caillou dans la chaussure ». Redéploiement interne, à force de déshabiller Pierre pour habiller Paul, on va tous finir à ...



Autre léger détail, dans les jolies diapositives bien travaillées pour la présentation powerpoint, **un chiffre aurait pu être souligné en rouge fluo : 60% des enfants qui viennent aux urgences sont déjà suivis.**

Que n'a-t-on dit sur les difficultés rencontrées dans les CMP de pédopsy : délai pour un 1er RDV : 36 jours en moyenne / délai pour une réelle prise en charge : on ne compte pas ! Nous avons pu entendre : « Ici, aucun enfant n'est sans soin ». Parfait !

Mais que considère-t-on comme prise en charge réelle ? Un rendez-vous par trimestre, comme les bulletins scolaires ? Ou alors des soins qui correspondraient davantage à la demande et la gravité de la symptomatologie présentée, plus qu'aux agendas surchargés des soignants ?

La CGT l'a dit et répété : l'usure professionnelle, la perte de sens au travail sont en lien direct avec le sentiment de proposer des soins inadaptés ou insuffisants, faute de temps ou faute de moyens. Et proposer des soins inadaptés ou insuffisants génère forcément un risque pour le jeune patient.

Le climat social actuel, d'une rare violence, et d'une déshumanisation galopante met à mal beaucoup d'entre nous, et les plus jeunes aussi.

Nous avons pu entendre d'un médecin que les consultations en CMP aujourd'hui relèvent bien de la psychiatrie hospitalière, il ne s'agit pas de faire de la bobologie, ni de l'accompagnement éducatif. Et pourtant, faute de moyens dans ce CMP, et dans d'autres sûrement, certains enfants vont subir la suspension de leurs soins faute de personnel et pour ceux qui n'ont pu encore franchir le seuil de la porte, ils attendront encore.

Alors oui, une équipe d'intervention en urgence et post urgence en pédopsychiatrie est une bonne idée. Encore faut il préserver les lieux de soins existants et leur donner les moyens de fonctionner correctement. Cela a un nom, c'est la prévention ... de l'urgence !

Les éléments de langage ...

Les éléments de langage étaient utilisés à l'origine dans le marketing pour communiquer et ancrer des idées dans l'imaginaire collectif.

On retrouve aujourd'hui de plus en plus souvent cette technique dans la communication politique et managériale pour des raisons évidentes.

Depuis ces dernières années, le CPN s'est emparé de la question en intensifiant ses messages à l'attention du plus grand nombre : Fil Info, Facebook, articles de presse, ...

Face à ce martelage, à ce formatage des esprits, la CGT du CPN ne lutte pas à armes égales mais s'efforce de transmettre régulièrement une autre lecture dès que nécessaire, d'exercer un contre-pouvoir, espérons-le, efficace pour lutter et défendre une certaine idée du soin et de la bientraitance des professionnels !

Quelques exemples en date de « réécriture de l'histoire » par la Direction :

- **le départ inattendu de Mme DESCHAMPS** pour préserver le CPN et être en accord avec les valeurs de service public auxquelles elle croyait profondément !

Décryptage :

Les valeurs du service public ? Après avoir privatisé la crèche, la cafétéria, poursuivi l'externalisation du ménage, fermé des lits et structures de proximité, travaillé avec CLINEA pour la complémentarité des soins avec la clinique privée du Toulousain ..., on rêve !

Pour la CGT, remettons les pendules à l'heure et parlons vrai : l'ARS a plutôt dressé un bilan accablant (démissions de médecins avec courriers à charge, nombreux départs de personnels, plaintes d'usagers suite à des EIG, articles dans la presse, interventions diverses des organisations syndicales auprès des tutelles et de l'inspection du travail, droits d'alerte CHSCT, expertises CHSCT, fréquents surnuméraires patients, accidents du travail et RPS en hausse, ...) Parlons donc plutôt d'un limogeage en règle, plus que d'une « divergence de point de vue » !!!

- **les vœux du CPN** : améliorer l'attractivité et prendre soin de soi avant de prendre soin des autres ! (cf. *article Est Républicain du 1er février 2023*)

Décryptage :

Pour la CGT, les 20 postes de médecins et les 20 postes d'infirmiers vacants cités par la Direction parlent d'eux-mêmes !

Lorsqu'on lit que des mesures fortes ont été prises autour de la qualité de vie au travail (local bien-être, parcours de santé, ...), on passe justement sous silence les causes profondes du manque d'attractivité ou les raisons des nombreux départs de professionnels, à savoir : les conditions d'exercice, la qualité des prises en charge empêchée et le sens donné au travail !!!

Lorsque la Direction se félicite de la sécurité des soignants, y a-t-il besoin de rappeler les accidents graves survenus ces derniers temps au CPN (empoisonnements, agressions, ...) et de leur gestion plus qu'approximative tant par l'employeur que par la police ou la justice ?

- Des vidéos vantant la création d'un **collectif cadres** fin 2021 pour rassembler les cadres de toutes filières confondues afin d'échanger sur leurs problématiques et proposer des organisations de travail facilitantes

Décryptage :

C'est nier complètement que cette initiative n'a rien de bien novateur.

Le 24 novembre 2010, le Directeur du CPN avait déjà confié cette tâche au Directeur des Soins.

Le collectif cadres avait débuté ses travaux en 2011 avant de rapidement péricliter ... tant cela s'apparentait à un gadget et à un faire-valoir !

Ce ne sont là que des illustrations, parmi d'autres, des dangers à ne lire que l'information travaillée par la Direction, l'ARS ou le Ministère de la Santé.

La CGT vous invite à parcourir aussi souvent que possible les outils réflexifs mis à votre disposition par nous mais aussi d'autres médias indépendants.

Vive l'émancipation des travailleurs !

EF et CR

Le droit de grève, mode d'emploi

Face aux approximations et contre-vérités sur vos droits à faire grève, la CGT vous donne ici quelques renseignements utiles sur comment les choses devraient se passer au CPN ...

Est-ce que tout le monde peut faire grève ?

OUI, la CGT dépose quotidiennement auprès du Ministère de la Santé un préavis de grève qui couvre tout agent public, fonctionnaire comme contractuel.

Une seule réserve : l'assignation pour garantir le service minimum.

Comment se passe l'assignation ?

L'assignation doit prendre la forme d'une lettre individuelle remise à l'agent désigné pour assurer le service minimum le jour de grève.

Vous ne devez pas découvrir votre nom sur un planning ni en être informé à l'oral.

Il s'agit d'une décision administrative qui peut être contestée devant le tribunal administratif en référé-liberté d'où le fait que le législateur oblige l'employeur à donner un certain formalisme à cette décision attentatoire à une liberté constitutionnelle.

Même assigné, vous pouvez cependant demander à échanger avec un collègue non-gréviste.

Assigné, vous pouvez demander à être compté gréviste (mais payé) = code AGR sur Chronos.

Dois-je prévenir au préalable mon cadre que je ferai grève ?

Pas obligatoirement.

La déclaration ne s'impose que si vous êtes dans un service astreint à un réel service minimum et que votre encadrement n'a pas encore transmis les assignations.

Pour tous les autres cas de figure, vous pouvez décider de faire grève le jour même.

Quels sont justement les services de l'hôpital astreints à un service minimum ?

C'est l'employeur qui doit définir les effectifs minimum de grève nécessaires à la sécurité et à la continuité des soins.

La jurisprudence considère que l'employeur ne peut assigner plus que le nombre de personnels travaillant normalement un dimanche ou un jour férié.

Par conséquent, au CPN, l'ensemble des services administratifs, techniques et logistiques, les secrétariats médicaux, les CMP, ..., peuvent faire grève et fermer leurs portes.

Quelle durée de grève puis-je faire et avec quelles conséquences sur mon salaire ?

Vous pouvez faire grève la durée que vous désirez puisque dans la fonction publique hospitalière, la retenue sur salaire se doit d'être strictement proportionnelle à la durée de la grève.

Ainsi, la retenue est égale à 1/30^{ème} pour une journée d'absence, 1/60^{ème} pour une demi-journée d'absence, 1/151,67^{ème} par heure d'absence.

EF

Vous pensez que tout ce qui précède relève de la pure propagande syndicale ?

Vous constatez des écarts avec ce qui se pratique au sein de votre service ?

Allez constater par vous-même sur les sites officiels du gouvernement et dans la jurisprudence administrative.

Par exemple, en scannant le QR Code ci-contre



LA CGT DU CPN EN IMAGES

Retour en photos sur quelques activités et mobilisations marquantes qui se sont déroulées au cours de ce 1er trimestre 2023

Congrès syndicaux



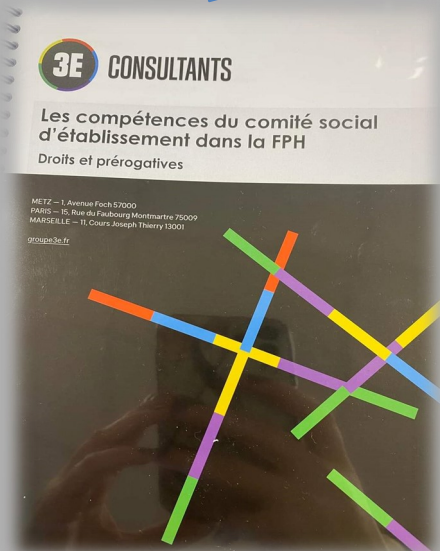
Vanessa élue secrétaire adjoint
et Manu secrétaire adjoint



Une partie du nouveau bureau
de la CGT du CPN



Formation syndicale



LA CGT DU CPN EN IMAGES (suite)

De toutes les manif' contre la réforme des retraites



Journée du 8 mars (lutte pour les droits des femmes)



TU VEUX :
FAIRE VALOIR TES DROITS
PRÉSERVER L'EMPLOI
UN MEILLEUR SALAIRE
GARANTIR TON AVENIR
LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ÊTRE ENTENDU
SYNDIQUE-TOI !



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent votre quotidien au travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débat et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.



Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale de France dans la Fonction Publique !

✂-----

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
 Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Saisie sur salaires

La loi autorise parfois un créancier à faire procéder à la saisie d'une somme due, en la prélevant directement sur votre salaire.

Cela s'est déjà produit au CPN pour certains de nos collègues avec dans la plupart des cas, la reprise d'une somme qui vous aurait été indument versée (primes, ...).

Dans ce cas, la saisie ne peut en aucun cas porter sur la totalité de votre rémunération.

En 2023, le solde qui doit vous être laissé chaque mois est fixé au minimum à 598,54 €

Respect des aménagements de poste

Le Conseil d'Etat dans un arrêt du 12 mai 2022 est venu rappeler une règle très claire : l'employeur se doit de respecter les préconisations d'aménagement de poste ou de restrictions prononcées par le médecin du travail !

Dans l'affaire plaidée, un agent avait été victime d'un accident de travail en exerçant des missions qui lui avaient été confiées par l'employeur mais en contradiction avec ce qu'avait pourtant spécifié le médecin du travail.

L'employeur avait tenté de se défendre en mettant en avant que cela n'était guère facile de procéder différemment au regard de l'intérêt du service ...

Les juges ont par conséquent condamné l'employeur public qui a l'obligation légale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé de ses personnels !

A bon entendeur, au CPN ...

Congé de présence parentale

Lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant rendent nécessaires la présence d'un parent à ses côtés, ce dernier peut bénéficier d'un congé de présence parentale (articles L631-1 à 4 du Code de la Fonction Publique)

Il faut adresser une demande à l'employeur avec un justificatif.

Le congé peut être pris à temps plein ou à temps partiel pour une durée de 310 jours ouvrés au cours d'une période de 36 mois (renouvelables une fois)

Le congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais il compte pour les droits à avancement et à la retraite.

Le parent qui utilise ce congé peut toutefois demander à la CAF le versement de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (62,44€) et une aide pour d'autres compléments de dépenses éventuellement exposées.

A l'issue du congé, le bénéficiaire est réintégré dans son emploi.

Connaissez-vous
VOS DROITS?

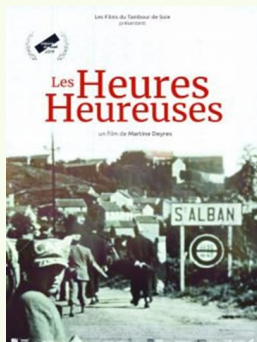
La CGT tient régulièrement à jour des informations juridiques sur le site internet de la Fédération : www.sante.cgt.fr

Directement accessibles en
scannant le QR Code ci-contre



Cette page est la vôtre

L'équipe syndicale vous propose cet espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !



« Les Heures Heureuses »

A l'heure où le monde psychiatrique est malmené par de nouvelles réglementations et des bouleversements administratifs, via la suppression de nombreux postes et de ses acquis bien éreintés. Aujourd'hui, ce document apparaît comme un témoignage implacable de la vie.

Cette aventure collective et intellectuelle majeure mêle courage politique et audace pour une humanité retrouvée.

Sous le régime fasciste de Vichy, 45000 internés sont morts dans les hôpitaux psychiatriques français.

Un seul lieu échappe à cette hécatombe : l'asile de Saint-Alban. Soignants, malades et religieuses luttent ensemble pour la survie et accueillent clandestinement réfugiés et résistants. Grâce aux bobines de films retrouvées dans l'hôpital, « **Les Heures Heureuses** » nous plonge dans l'intensité d'un quotidien réinventé où courage politique et audace poétique ont révolutionné la psychiatrie après-guerre.

Des films amateurs, des archives retrouvées dans l'hôpital de Saint-Alban-sur-Limagnole et toute une époque de la psychiatrie revit aujourd'hui depuis l'avant-guerre, pour nous rappeler ce que pouvait être le soin mental, appliqué au terrain.

Les témoins n'apparaissent jamais à l'écran, les professionnels non plus. L'aspect polyphonique rend encore plus tangible la voix de ces personnages qui vont et viennent à travers des images pas toujours forcément nettes, mais dont la puissance évocatrice nous ramène au problème de la psychiatrie actuelle transformée, normalisée, institutionnalisée.

En Lozère, en pays Gévaudan, un hôpital psychiatrique est créé en 1936.

En janvier 1940, le Catalan Francesc Tosquelles Llauro, psychiatre de 27 ans, fait son entrée dans le château féodal de Saint-Alban-sur-Limagnole, sur le plateau de la Margeride, en Lozère. Condamné à mort par l'Espagne de Franco, il a dû fuir son pays.

Dans ses bagages, il va amener là un vent de liberté

C'est ainsi que voit le jour le mouvement dit de « **psychothérapie institutionnelle** ».

Il s'étend partout en France.

Un ancien infirmier se souvient « *Des collègues parisiens nous appelaient pour nous envoyer leurs grands délirants, leurs cas de psychose fascinants, d'une grande richesse, sachant qu'on allait en trouver la clé* ».

Une véritable aventure collective, intellectuelle et scientifique rare. Tout un village, toute une région va vivre et faire vivre un grand chamboulement dans le traitement de la psychothérapie institutionnelle.

Emporté par les grands mouvements politiques et philosophiques de l'époque, le communisme et le surréalisme, le médecin psychiatre Francesc Tosquelles va former tout un "bataillon" de soignants pour une aventure collective forte.

Pas de chambre d'isolement, pas de contention, ateliers d'ergothérapie, les soignants et les soignés vivent et travaillent ensemble.

Le village attire des médecins, des artistes, des intellectuels, tous intéressés par ce laboratoire humaniste vivant.



Cette page est la vôtre

Frantz Fanon y concentrera ses recherches, Paul Eluard écrira “ Souvenirs de la maison des fous” et Jean Dubuffet exposera “ L’Art Brut” à Paris.

L’Hôpital de Saint Alban s’appelle désormais Centre Hospitalier François Tosquelles.

« Une autre stratégie managériale s’est emparée de l’hôpital, entraînant une grande souffrance des travailleurs et des malades », selon le psychiatre Michel Lecarpentier de la clinique de La Borde (Loir-et-Cher) nouveau refuge de « l’esprit Tosquelles ».

Ici, comme partout ailleurs, la psychiatrie publique est confrontée à une situation d’une gravité sans précédent.

Famille, patients, soignants, doivent faire face à la baisse des capacités d’hospitalisation, à la désertification territoriale, aux inégalités d’accès aux soins.

Ils dénoncent l’augmentation des soins sous contraintes, le retour à la contention et à l’isolement.

Un terrible retour en arrière.



Dans la bibliothèque de l’Hôpital de Saint Alban, Martine Deyres a découvert des cartons remplis de film super 8 tournés par les médecins et les infirmiers.

Des images rares de la vie d’avant.

Réunies en un film de quatre-vingt minutes ces images deviennent un extraordinaire témoignage.

“ **Les Heures heureuses**” ou quatre-vingt années de l’histoire de la psychiatrie en France.

(Martine Deyres - documentaire France 2019 1h17mn - Distribution France DHR , Distribution internationale Lightdox)

Certains secteurs du CPN ont vécu cette pratique de « Psychothérapie institutionnelle » à partir des années 1975.

Une profonde réflexion, antagonique, sur les pratiques de soins, sur la profession infirmière en psychiatrie s’est construite.

Diverses actions en liaison avec les CEMEA (Centre d’entraînement aux méthodes d’éducation actives) ont permis plusieurs expériences de sortie des murs asilaires.

Merci pour cet article et ce regard nécessaire sur l’histoire de la psychiatrie.

Lors de son dernier congrès, la CGT du CPN a décidé de mettre en place des pistes de réflexion sur les professions et le soin en psychiatrie.

Si ce document permet d’aider à cette réflexion, un groupe pourrait y travailler.

Contactez-nous si vous êtes intéressé(e) !

N’hésitez pas à participer, vous aussi, aux prochaines éditions en nous envoyant votre article à cgt@cpn-laxou.com

Nos comptes-rendus

La Commission Médicale d'établissement :

Elle représente les personnels médicaux et les pharmaciens du CPN.
Elle est consultée sur le projet d'établissement, l'organisation des soins et des services, les conventions avec les partenaires, le budget, l'hygiène, les médicaments, ...

Votre représentant des personnels non-médicaux : **Stephan JACQUOT**

CME du 23 février 2023

Election à l'unanimité des docteurs Marchal, au CSE et Dugny (absente) à la F3SCT.

Différentes présentations de dispositifs :

- **Dispositif d'Appui à la coordination 54** : fusion des différents réseaux de prise en charge,
- **Convention constitutive de la Commission de Psychiatrie de Territoire** : rapprochement médical entre CPN et Ravenel.



Validation à l'unanimité de l'achat du matériel pour **la rTMS** (plus simple, plus économique, plus d'autorisations thérapeutiques que le deep TMS, avec même résultat de rémission).

3 psychiatres sont déjà formés à cette technique (alternative/complémentarité ECT), avec possibilité de conventionner pour des utilisations non psychiatriques (acouphènes, douleurs neuropathiques, douleurs post AVC...).

Présentation du **projet d'élargissement des horaires de Vigilans** afin de limiter les appels non aboutis sur les horaires de bureau.

Vote favorable à l'unanimité.

Enfin l'annonce du **refus de tous les projets présentés par le CPN au Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie**, à savoir :

- unité fonctionnelle de neuro psychiatrie PGN,
- consultation souffrance au travail, équipe mobile intervention précoce Lunéville SNP,
- envoi de SMS avant injection, pôle transversal
- PUPEA : équipe d'appui pour enfants et ado souffrant de TSA et équipe d'intervention urgence et post-urgence.

Retrouvez nos précédents comptes-rendus dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



Le CSE**Le Comité Social d'Établissement**

Il a remplacé l'ancien Comité Technique d'Établissement
au 1er janvier 2023.

Le CSE donne un avis sur la politique générale de l'établissement,
l'organisation du travail, le budget, la formation, les lignes
directrices de gestion (avancements), les réorganisations ou
restructurations de services, les primes, ...

CSE du 3 février 2023

Dans l'attente des travaux pour la rédaction du règlement intérieur et avant le CSE du 14 mars prochain, plusieurs votes et désignations ont eu lieu lors de cette séance.

Secrétaire du CSE : Emmanuel FLACHAT (CGT)

Secrétaire adjoint du CSE : Steve GERARD (CFDT)

Représentant à la CME : Stephan JACQUOT (CGT)

Représentants au Conseil de Surveillance : Emmanuel FLACHAT (CGT) /
Anthony CATANIA (FO)

Représentants à la Commission Usagers : Aicha TERLIN (CFDT) /
Gilbert LAPOULLE (FO)

CSE du 14 mars 2023

Nouvelle instance mais on ne change pas les habitudes de l'équipe de Direction : points inscrits à l'ordre du jour par les organisations syndicales non-traités et renvoyés pour certains à d'autres dates (31 mars et même CSE de juin) voire à la planification de prochains « groupes de travail » sans plus de précision.

L'essentiel à retenir

Règlement intérieur et fonctionnement du CSE :

⇒ Vote : CONTRE (CGT et CFDT) / Abstention (FO)

Vigilans :

Projet d'élargissement des plages horaires (auparavant 9h-17h / proposé : 9h36-19h30 en 9h30 de travail et 24 minutes de pause)

L'Agence Régionale de Santé est d'accord sous réserve d'un bilan dans 1 an.

La CGT rappelle qu'elle a soutenu ce projet porté par l'équipe dès juillet 2022.

Aujourd'hui, contrairement à notre rejet des organisations de travail en 12h, on note dans le projet présenté une certaine cohérence et co-construction intelligente pour tenter de mieux coller aux attentes des usagers. **La CGT demande un bilan à 6 mois, un suivi renforcé des personnels par la médecine du travail (horaires atypiques) et une actualisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (fatigue, risque routier, TMS, ...)**

⇒ Vote : POUR (CGT et FO) / Abstention (CFDT)

CSE du 14 mars 2023 (suite)Convention FIPHFP :

Une convention est proposée dans le cadre du GHT (avec le CHRU) pour intégrer le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Ce conventionnement nous permettrait un accompagnement dans le cadre du maintien dans l'emploi et d'obtenir des financements estimés à 125 000 € par an (aménagements de postes, ...)

La CGT s'en félicite mais ne peut s'empêcher de rappeler le temps perdu du fait du refus de l'ancienne Direction. Pour mémoire, la CGT avait proposé à l'époque en 2020, un conventionnement mutualisé avec le CH de Ravenel ... rejeté en bloc !!!

Aujourd'hui alors que notre secteur est particulièrement sinistré côté accidents du travail et maladies professionnelles et à l'heure où le gouvernement rajoute des années supplémentaires aux soignants (réforme des retraites), il y a urgence à avancer avec notre référente handicap, Mme CITE.

La CGT demande qu'une commission de maintien dans l'emploi associant les représentants des personnels soit mise en place (comme à Ravenel) avec un vrai travail autour de la politique handicap.

⇒ Vote : POUR à l'unanimité

Projet de réorganisation UPM Lunéville :

Dans un contexte de forte dégradation des conditions de travail qui dure depuis des années, la Direction fait du passage en force pour tenter d'imposer un projet de réorganisation du service UPM, en y intégrant les 12 heures !

L'encadrement médical et paramédical nous expliquent que le projet a été fait en concertation totale avec l'équipe, qu'il y a eu de nombreuses réunions et possibilités de discussions, qu'un sondage favorable à la majorité a validé le passage en 12h, ...

En dépit des remontées négatives de l'équipe rencontrée le 10 mars 2023 et des arguments des 3 organisations syndicales démontrant l'inverse de ce qui nous était présenté comme un projet concerté et accepté, Mme la Directrice par intérim et Présidente du CSE estime qu'il est grand temps de prendre ses responsabilités.

Pour elle, le projet doit se mettre en place au 1er juin 2023 et il y a urgence !

La CGT explique que c'est justement pour cela qu'elle a refusé la mascarade de cellule d'alerte car ce genre de dispositif est trop souvent détourné par la Direction pour « dégager » les agents indésirables refusant de « rentrer dans le moule » !!!

La Présidente du CSE ouvre le vote et refuse de reporter ce point.

⇒ Vote : CONTRE à l'unanimité

CPC : transformation de 3 lits en places de CATTP

⇒ Vote : Abstention (CGT) / POUR (FO et CFDT)

FI : passage en 12h

⇒ Vote : CONTRE (CGT) / POUR (CFDT) / Abstention (FO)

Schéma directeur immobilier

⇒ Vote : CONTRE (CGT) / Abstention (FO et CFDT)

Retrouvez nos précédents comptes-rendus dans la rubrique dédiée sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Ou en scannant le QR Code ci-contre



LES AUTRES INSTANCES A CONNAÎTRE



La F3SCT (ou Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail)

Il s'agit d'une **sous-commission du CSE**, qui a remplacé le CHSCT au 1er janvier 2023.

Le gouvernement a considérablement affaibli ses prérogatives mais cette sous-commission reste compétente en matière d'enquêtes suite à accidents de travail grave, réalise des inspections, est consultée en matière de télétravail, d'hygiène, de sécurité, ... Elle est associée également au recensement et à l'actualisation des risques professionnels, ...

Les CAPL (ou Commissions Paritaires Locales)

Là encore, le gouvernement a progressivement diminué leurs compétences puisqu'elles ne sont plus réunies pour les avancements d'échelon et de grade.

Ces CAPL sont désormais saisies sur demande de l'agent (à condition que ce dernier connaisse ses droits et sollicite ses représentants ...bien évidemment) et dans plusieurs cas sur saisine de l'Administration (si elle le veut bien, évidemment ... ce dont nous vous laissons juges en consultant le tableau ci-dessous)

Compétences maintenues		Compétences supprimées
Saisine de l'administration	Saisine de l'agent	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Discipline ■ Stage (licenciement et titularisation) ■ Insuffisance professionnelle ■ Licenciement à l'issue des droits à congé de maladie ■ Temps partiel ■ Refus successifs de formation ■ Congé de formation syndicale ■ Congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ■ Refus successifs de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) ■ Disponibilité (licenciement après trois propositions de postes) ■ Engagement de la procédure de reclassement pour inaptitude physique en l'absence de demande de l'agent ■ Réintégration après privation des droits civiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien professionnel ■ Disponibilité (octroi et réintégration) ■ Temps partiel ■ Télétravail ■ Mobilisation du CPF ■ Utilisation du compte épargne temps ■ Démission 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avancement de grade ■ Avancement d'échelon ■ Promotion interne ■ Mise à disposition ■ Détachement ■ Intégration directe ■ Changement d'affectation ■ Changement de résidence administrative ■ Mutation ■ Reclassement pour inaptitude physique et affectation dans un autre emploi du grade ■ Cumul d'activités ■ Départs vers le privé ■ Conseil de discipline de recours ■ Suppression d'emploi ■ Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale ■ Décharge d'activité de service d'un représentant du personnel ■ Stage (prorogation)

N'hésitez pas à nous contacter au 51-93 ou par mail : vos représentants peuvent vous assister dans vos démarches.

Dates des prochaines instances :

F3SCT le 31 mars 2023 / CSE le 13 juin 2023

CME le 27 avril 2023 / Conseil de Surveillance le 28 mars 2023

N'hésitez pas à nous contacter si des infos sont à porter à notre connaissance pour être remontées à la Direction.

Nos comptes-rendus seront diffusés dans les quelques jours suivants ces instances.

ONET ne lave pas plus blanc ...

Comme on pouvait malheureusement s'y attendre, la mise en route du nouveau marché conclu entre la Direction du CPN et ONET pour le nettoyage des locaux a été plus que laborieuse.

Pour rappel, la Direction avait fait le choix de ne pas tenir compte des multiples interpellations des organisations syndicales ni de leur proposition de nous rencontrer en amont du lancement de l'appel d'offres.

La CGT demandait l'ouverture de discussions pour une éventuelle reprise en interne du ménage (même partielle), sur les attentes au niveau des différents services en cas de poursuite de l'externalisation (temps dédié, formation, sécurité des agents assurant le nettoyage, ...)

Or, depuis fin 2022, chacun aura pu sentir le flottement entre l'ancien prestataire ELIOR, plus prompt à récupérer son matériel qu'à poursuivre l'exécution du marché jusqu'au bout, et le nouvel opérateur ONET qui avait manifestement sous-estimé ce qu'il était en mesure de faire !

Résultats : des ENNOV à répétition sur des prestations non-réalisées, du matériel non-livré, des prestations assurées à défaut par notre personnel soignant, ...

Une réunion avec la Direction a finalement eu lieu le 24 janvier 2023 pour dresser un 1er état des lieux et nous expliquer ce qui avait été convenu dans le cadre du nouveau marché :

- *un cahier des charges préparé avec des cadres et professionnels des services,*
- *une prestation hôtelière rajoutée aux soignants sous prétexte que cela relève de la compétence de l'aide-soignante (et que cela a été validé par l'aide-soignante présente dans le groupe de travail ...!!!),*
- *une demande de compréhension pendant la nécessaire mise en route estimée à 8 semaines et la confirmation que pendant cette période, aucune pénalité financière ne sera appliquée (même pour les prestations non-réalisées !),*
- *la certification que le droit du travail est bien respecté et que les salarié(e)s anciennement ELIOR se voient bien proposer un contrat en bonne et due forme par ONET, ...*

Maintenant, soumettons cela à l'épreuve des faits et de la réalité du terrain !

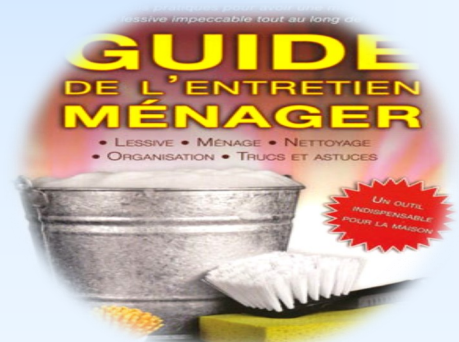
(rencontre CGT Propreté 54, CGT ONET et CGT CPN le 3 mars 2023) :

- *Les agents ONET se plaignent du manque de tenues (souvent 1 pour 2 jours !), de sacs poubelles trop fins et qui percent, de crème à récurer inefficace car diluée « dans notre dos », de gants trop fragiles et pas à la bonne taille, de l'absence d'autolaveuses ou de pannes récurrentes de ces matériels, ...*
- *L'absence de contrats de travail sur certains sites,*
- *Des menaces faites par l'encadrement ONET pour contraindre les agents à utiliser les tablettes mises sur les chariots de ménage,*
- *L'absence de fiches de postes mises à jour (mauvaises prestations mentionnées, noms des locaux et des BI ne correspondant pas au secteur d'affectation de l'agent, ...),*
- *Des responsables et encadrants ONET non-joignables en cas de problèmes,*
- *Et cerise sur le gâteau (preuve de la politique sociale menée au sein de cette entreprise) : une salariée de 70 ans qui a dû travailler 198 heures en février (du lundi au dimanche) sans contrat et moyennant le « royal » salaire de 1 206 € !!!*

Un nouveau marché qui, décidément, s'annonçait bien trop beau pour être « ONET »

Une réelle reprise en main et remise en question par notre Direction s'imposent et vite ...

EF



Une cellule d'alerte ?

La prise en compte et en charge des Risques Psycho-Sociaux est une obligation légale pour l'employeur.

Notre établissement, pourtant spécialisé en santé mentale, a curieusement pris un retard considérable sur ce dossier ...!

Afin de notamment prendre en considération tout acte d'harcèlement moral et sexuel mais aussi plus généralement de remonter les signalements de souffrance au travail à titre individuel, il fallait agir et trouver un dispositif adapté.

Pour mettre en place ceci, l'ancienne Médecin du Travail, soutenue par la CGT avait lors réussi à mettre en place à partir de 2017 (non sans difficulté) un accompagnement à la prise en charge des RPS par 2 organismes de grande valeur, à savoir l'INRS et la CARSAT.

Ceux-ci nous ont alors fourni des formations et devaient nous accompagner jusqu'à la mise en place des dispositifs.

En raison du départ de M.BAROU, il faudra à nouveau tout reprendre à zéro à l'arrivée de Mme DESCHAMPS ... Quelle perte de temps !

En 2022, tout semblait pourtant bien embarqué (accord des 3 syndicats et de la CME) mais patatras, grosse altercation entre la Directrice Générale et la CARSAT lors d'un CHSCT !

Malheureusement, face à la défiance de la Direction, à l'absence de diagnostic partagé sur la nécessité de travailler différemment sur la prévention des RPS, et en raison de l'absence d'écoute par la Direction des alertes des représentants des personnels, l'INRS et la CARSAT jeteront l'éponge !!!

Notre Direction, non satisfaite de cette issue, décidera de s'improviser experte et de finaliser elle-même (sans un quelconque spécialiste) cette cellule d'alerte, entre autres ...

Un protocole d'accord (sans aucune valeur juridique) a été élaboré dans la précipitation et signé par FO et CFDT.



La CGT a refusé de le signer tant que nous ne serons pas accompagné, en termes de méthodologie et conseils, par un organisme indépendant et qualifié !

Une première tentative de travailler seuls avait déjà montré ses limites sur le CSAPA et notre organisation syndicale ne voulait en aucun cas reproduire les erreurs déjà faites (recadrages de professionnels et départs provoqués pour certains « récalcitrants » ou « coupables désignés » ...)

Pas question de voir cet outil entre les mains de la Direction pour faire des « chasses aux sorcières » comme cela se pratiquait déjà il y a plusieurs années à travers un autre dispositif utilisé par la Direction des Soins : le comité d'analyse ! Pour ceux qui s'en souviennent (USP Maxéville, Unités 1, 4 ...) : les alertes RPS se terminaient irrémédiablement par des convocations à des entretiens menés par la Direction, un bilan à charge en était tiré et tous les professionnels étaient ensuite invités à repostuler sur leur poste (ce qui permettait d'écartier ceux qui ne rentraient pas dans le moule et de les éjecter !)

Résultat sans surprise de la cellule d'alerte « version Direction » : une première saisine de cette cellule d'alerte qui se fait début 2023 sur un service (UPM Lunéville) et non sur une personne, qui est demandée par un syndicat et non un agent, sans explication de la situation, sans protection de la parole ... Et on en arrive à la situation évoquée en CSE le 14 mars 2023 !!!

Un service au bord de l'implosion à qui on tente d'imposer une réorganisation et un passage aux 12 heures !!! Bravo pour la prévention des RPS !

Vos représentants CGT ont de l'expérience, n'hésitez pas à les consulter !

CR et EF

Rencontres parlementaires



Rencontre le 13 mars 2023 au soir avec l'attaché parlementaire du député Dominique POTIER.

Rappel que la CGT s'inscrit dans la continuité des démarches entamées lors des précédentes rencontres de l'automne 2022 avec Caroline FIAT et Dominique POTIER.

La CGT a transmis plusieurs éléments afin que des questions puissent être posées à l'Assemblée Nationale ou dans les commissions parlementaires sur diverses thématiques :

- ⇒ les budgets et le passage de la psychiatrie à une nouvelle tarification (à l'activité, à la qualité et sur la base d'une dotation populationnelle plus qu'obscure),
- ⇒ la formation initiale et l'insuffisance de temps consacré à la psychiatrie en IFSI,
- ⇒ l'attractivité de notre profession,
- ⇒ le questionnement sur la disparition du diplôme ISP qui nous handicape non seulement par le manque d'outils fournis aux nouveaux embauchés en psy mais aussi sur le plan de la reconnaissance salariale (considérés comme « simple IDE »),
- ⇒ les projets à porter pour nos usagers les plus précaires, pour la pédopsychiatrie, ...

Au CPN, on pédale ...

Les premières réflexions ont débuté pour déposer des dossiers de financement à l'ARS dans le cadre des Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail.

Ont été présentés plusieurs projets intéressants dont ceux-ci plus « surprenants » :

- Un pédalier de bureau (style fitness) pour faire faire de l'activité physique aux collègues en 12h et travailleurs de nuit,
- Des vélos électriques triporteurs pour les ateliers,

Si, si, sans rire ... !!!



Caisses de grève

On connaît tous l'impact d'une retenue de salaire pour un jour de grève.

Le contexte actuel rend difficile à certains de nos collègues de pouvoir se priver du moindre euro, parfois nécessaire pour terminer le mois.

C'est pourquoi des solutions existent sous la forme de caisses de grève.

Ces dernières peuvent être sollicitées pour obtenir une compensation financière et amortir l'impact de la grève :

- la CGT pour les travailleurs de l'agglomération nancéenne a mis en place une caisse de grève sur l'UL CGT NANCY,
- Au niveau national, il existe une caisse de grève INFO'COM CGT (avec SUD) ainsi qu'une caisse de solidarité confédérale CGT.

Ces caisses sont alimentées par la solidarité (dons) et les modalités de versement aux travailleurs seront prochainement communiquées.



La CGT du CPN : les collègues à mes côtés pour vous défendre et vous informer !

- ↪ Des militants engagés présents au quotidien dans les services
- ↪ Une équipe CGT disponible pour échanger dans ton service ou au local syndical les mardis et vendredis



51-93

La CGT rappelle que chaque agent dispose d'une heure d'information syndicale par mois et cumulable sur un trimestre, sur le temps de travail pour venir nous rencontrer au local syndical (décret n°86-660 du 19 mars 1986 - article 6)



Toute l'info directe et locale sur Facebook CGT CPN Laxou

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des reportages,
- des liens sur l'actualité,
- les luttes dans d'autres établissements, ...

**N'hésitez pas à vous abonner,
à liker et à partager !**



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE

POUR ALLER PLUS LOIN
Retrouvez l'intégralité de nos infos
et analyses sur
www.lacgtducpn.com